

PAIE 4D - NOVEMBRE 2022

URSSAF DE BRETAGNE - NOUVEAU SIRET

(disponible sur net-entreprises à partir du 24 novembre 2022)

Si vous n'avez pas encore clôturé le mois de Novembre :

- Clôturez d'abord le mois de Novembre comme habituellement

Si vous êtes en Bretagne, dans tous les cas de figure, vous devez passer cette mise à jour de Novembre :

- Vous avez clôturé le mois de Novembre et vous vous apprêtez à faire la DSN, ou vous avez déjà fait la DSN

A. OFFICES N'AYANT PAS CLOTURE LES PAIES DE NOVEMBRE

Assurez-vous d'avoir clôturé Novembre avant de passer cette mise à jour.

Vérifier que vous ayez bien **DECEMBRE 2022** dans le titre de la fenêtre principale, avant de passer cette mise à jour :



B. OFFICES AYANT CLOTURE LES PAIES DE NOVEMBRE

Après le passage de la mise à jour, l'envoi de la DSN sera simplement à faire (traitement habituel) :

- uniquement si vous ne l'avez pas déjà envoyé

Cette mise à jour permet d'envoyer les DSN, des études concernées, à l'URSSAF de Bretagne, avec le nouveau siret, à partir du 24 novembre 2022 (date de disponibilité du nouveau siret sur net-entreprises).

Avant le 24 novembre 2022, les DSN sont envoyées avec l'ancien siret, ce qui est normal.